

Le Montjoie

Journal municipal



HÔTEL DE VILLE

1425, route 340, Saint-Télesphore QC
J0P 1Y0

Téléphone (450) 269-2999

Télécopieur (450) 269-2257

Courriel info@st-telephore.ca
Site internet www.saint-telephore.com
Facebook facebook.com/saint-telephore

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi 8H00 À 12H00—13H00 À 16H30
Vendredi 8H00 À 13H00—PM Fermé

DIRECTION GÉNÉRALE

Danielle Glode, poste 3163
dg@st-telephore.ca

MAIRIE

David McKay, poste 3161
maire@st-telephore.ca

ADJOINTE

Manon Cuillierier, poste 3162
adjointe@st-telephore.ca

URBANISME

Mercredi de 16h à 21h
Vendredi de 12h à 16h
Pierre-Luc Paquet, poste 3158
urbanisme@st-telephore.ca

SERVICE D'INCENDIE

450-802-0772
incendie@st-telephore.ca

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

Poste 3159
travauxpublics@st-telephore.ca

URGENCE MUNICIPALE

Pour toute urgence nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture, veuillez composer le 3-1-1.

DANS CETTE PARUTION

Affaires municipales	2
Déneigement	3
Sécurité incendie	4
Hygiène du milieu et environnement	5
Vie communautaire, loisirs et culture	7
Calendriers	8

- 9-1-1** Feu, ambulance, police
- 8-1-1** Info-Santé
- 5-1-1** Transport Québec
- 3-1-1** Urgence en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville
- 2-1-1** Ressources sociocommunautaires





CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2026

19 janvier

9 février

9 mars

13 avril

11 mai

8 juin

13 juillet

10 août

14 septembre

Mardi 13 octobre

9 novembre

14 décembre



Je m'inscris



COMALERTE
INSCRIVEZ-VOUS!



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCHAINE SÉANCE

Lundi le 19 janvier 2026 à 19h30
Centre communautaire Rémi-Sauvé

Les personnes qui le souhaitent peuvent poser leurs QUESTIONS au plus tard à 19h00 la journée même de la séance du Conseil:

- par courriel à dg@st-telesphore.ca ;
- par téléphone au 450-269-2999 poste 3163 ;
- par internet au www.saint-telesphore.com/nous joindre.

Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité. Pour ceux n'ayant pas Internet, une copie est disponible sur demande.

MOT DU MAIRE

Chers citoyens de Saint-Télesphore,

À l'approche des fêtes de fin d'année, je tiens à vous adresser, au nom de toute l'équipe municipale, mes vœux les plus chaleureux. Cette période est l'occasion de partager des moments de joie, de solidarité et de convivialité avec votre famille et vos amis. Profitez-en bien et soyez prudents.

2025 a été une année riche en défis et en réalisations pour notre communauté. Grâce à votre engagement et à votre esprit de coopération, nous avons su avancer ensemble et renforcer les liens qui nous unissent. Suite à la confiance que vous nous avez accordée lors des dernières élections municipales, nous vous sommes reconnaissants et continuerons de vous écouter afin de continuer à bâtir, main dans la main, un village accueillant, dynamique, vivant et solidaire.

Le Conseil et moi-même souhaitent que ces fêtes soient pour chacun d'entre vous un temps de repos, de bonheur et d'espérance. Que la nouvelle année vous apporte santé, réussite et sérénité.

Joyeuses fêtes et une excellente année 2026 !

David McKay, maire de Saint-Télesphore

Par les citoyens

Extrait du RMH 450 –Règlement sur les nuisances

ARTICLE 12 “Neige”

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de jeter ou déposer sur les voies et les endroits publics, dans les cours d'eau, aux extrémités d'un ponceau ou autour des bornes d'incendie, de la neige ou de la glace.

Par conséquent, il est interdit de souffler sa neige dans la rue ou sur le trottoir ou de traverser le chemin pour la souffler de l'autre côté de la rue.

ARTICLE 13 “Neige accumulée”

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de laisser s'accumuler de la neige, de la glace ou des glaçons sur un toit incliné qui se déverse sur ou vers toute voie publique et endroit public.

ARTICLE 31 “Amendes”

Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, pour chaque jour ou partie de jour que dure l'infraction :

- pour une première infraction, d'une amende de deux cents dollars (200 \$) à mille dollars (1 000\$) lorsqu'il s'agit d'une personne physique et de quatre cents dollars (400 \$) à deux mille dollars (2 000 \$) lorsqu'il s'agit d'une personne morale;
- en cas de récidive, d'une amende de quatre cents dollars (400 \$) à deux mille dollars (2 000 \$) lorsqu'il s'agit d'une personne physique et de huit cents dollars (800 \$) à quatre mille dollars (4 000 \$) lorsqu'il s'agit d'une personne morale...

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.

Par la municipalité

L'article 69 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus. Au sens de cette Loi, une voie publique inclut les trottoirs.

Déneigement des routes 340 et 325

Les routes 340 et 325 sont sous la juridiction de Transports Québec et ne sont donc pas déneigées par la Municipalité.

Composez le 5-1-1 pour toute plainte ou urgence sur ces routes.

Plaintes pour le déneigement sur les routes municipales

Pour toute plainte ou demande d'intervention, utiliser le formulaire « FICHE SIGNALÉTIQUE DÉNEIGEMENT » sur le site web. Un suivi sera immédiatement acheminé aux bons responsables, selon leur juridiction ou leur mandat. Ainsi, toutes les plaintes seront consignées.



Prévention incendie durant la période des Fêtes

La période des Fêtes est synonyme de rassemblements, de décorations lumineuses et de moments chaleureux. Toutefois, cette ambiance festive s'accompagne aussi d'un risque accru d'incendie. Quelques gestes simples peuvent prévenir des situations dangereuses et protéger vos proches ainsi que votre demeure.

1. Décorations lumineuses

- Utilisez uniquement des lumières homologuées par des organismes reconnus.
- Inspectez les fils avant l'installation : remplacez ceux qui sont effilochés, endommagés ou dont les ampoules manquent.
- Évitez de surcharger les prises électriques et utilisez des rallonges certifiées pour un usage intérieur ou extérieur, selon vos besoins.
- Éteignez toutes les décorations lumineuses lorsque vous quittez la maison ou avant d'aller dormir.

2. Sapin de Noël

- Si vous choisissez un sapin naturel, assurez-vous qu'il est frais et bien hydraté. Arrosez-le quotidiennement.
- Placez-le à distance des sources de chaleur : poêle à bois, cheminée, plinthes, radiateurs, bougies, etc.
- Optez pour des lumières LED, qui chauffent beaucoup moins.
- Débarrassez-vous du sapin dès qu'il commence à sécher.

3. Bougies et articles décoratifs

- Privilégiez les chandelles électriques ou à DEL.
- Ne laissez jamais une bougie allumée sans surveillance.

4. Cuisine et rassemblements

- Restez toujours près des aliments en cuisson. La cuisine est la principale cause d'incendie pendant les Fêtes.
- Gardez les manches de casseroles orientés vers l'intérieur et dégagez la cuisinière des objets décoratifs.
- Évitez la consommation excessive d'alcool lorsque vous cuisinez.

5. Appareils de chauffage et foyers

- Faites inspecter votre cheminée et votre poêle à bois avant l'hiver.
- Utilisez un pare-étincelles devant le foyer.
- Ne laissez jamais un appareil de chauffage d'appoint fonctionner sans surveillance.

6. Détecteurs et plan d'évacuation

- Vérifiez le bon fonctionnement des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone.
- Remplacez les piles au besoin.
- Assurez-vous que votre famille connaît le plan d'évacuation et un point de rassemblement extérieur.

En résumé

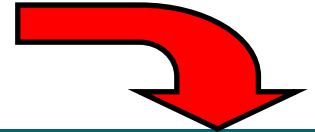
En adoptant des pratiques sécuritaires et en restant vigilant, il est possible de profiter pleinement de la magie des Fêtes tout en réduisant considérablement les risques d'incendie. La prévention demeure la meilleure protection pour assurer un environnement chaleureux et sécuritaire. JOYEUSES FÊTES !!!

COLLECTES DES OBJETS VOLUMINEUX

Dès 2026, la collecte des objets volumineux sera dorénavant le **quatrième lundi du mois et ce, 3 FOIS PAR ANNÉE** en débutant le 23 mars 2026. Voici toutes les dates de collectes pour 2026 :

- 23 mars
- 27 juillet
- 23 novembre

Tous les objets mentionnés dans les matières refusées ne seront pas ramassés.



MATIÈRES ACCEPTÉES	MATIÈRES REFUSÉES
Appareils ménagers (aspirateur, micro-ondes)	Ampoules (lampes, lumières)
Bains (acrylique ou fibre de verre), évier, toilette	Animaux morts
Barbecue (sans bonbonne de gaz comprimé)	Appareils fonctionnant à l'essence (tondeuses, souffleuses)
Boyaux d'arrosage	Bonbonne de gaz comprimé
Électroménagers (réfrigérateur doit être vidé d'halocarbure identifié)	Cendres
Filtres de piscine en plastique (vidés)	Matériaux en vrac : asphalte, béton, bois, déblais, gravats, pierre, roc, sable, terre (contaminée ou non) et autres débris qui y sont associés
Grands objets en plastique (meubles, jouets)	Matières recyclables / matières compostables et résidus verts
Matelas, sommiers, bases de lit	Pièces de voiture / Pneus
Meubles (bibliothèque, bureau, chaise, commode, table)	Produits électroniques
Pièces de piscines	Résidus domestiques dangereux
Portes d'intérieurs	Résidus de construction (dont le bois de construction), rénovation ou démolition
Réservoir d'eau chaude (capacité 910 L ou coupé en 2)	Sacs de plastique opaques
Stores	Surplus d'ordures ménagères
Tapis	Télévision

RÉSEAU DES ÉCO CENTRES VAUDREUIL-SOULANGES

Info-Écocentre
450 455-5434

VAUDREUIL-DORION

VEN : 8 H - 16 H
SAM - DIM : 9 H - 16 H

LOCALISATION
2800, rue Henry-Ford
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 0V8

SAINT-ZOTIQUE

VEN : 8 H - 17 H
SAM - DIM : 9 H - 16 H

LOCALISATION
2050, rue Principale
Saint-Zotique (Québec) J0P 1Z0

RIGAUD

SAM - DIM : 9 H - 16 H

LOCALISATION
32, rue de la Coopérative
Rigaud (Québec) J0P 1P0

PINCOURT

VEN : 8 H - 16 H
SAM : 9 H - 16 H

LOCALISATION
750, boulevard Olympique
Pincourt (Québec) J7W 7C8

Retour à l'horaire d'hiver le 1^{er} décembre

MRC VAUDREUIL SOULANGES

www.tricycle-mrcvs.ca

COLLECTE SPÉCIALE

de surplus des **matières recyclables**



Sac transparent uniquement

Boîte de maximum 90 cm X 90 cm

60 cm



MRC VAUDREUIL SOULANGES



Dès janvier 2026



Collecte aux deux semaines



En janvier, les collectes du bac brun seront le 12 et le 26 et aux 2 semaines par la suite, et ce, jusqu'en avril. Dès mai, retour des collectes à toutes les semaines jusqu'à octobre inclusivement.



NOUVEAU

Inscription obligatoire

COLLECTE DE SAPINS

Semaine du 12 au 16 janvier 2026

Pour être récupéré, **vous devez vous inscrire auprès de la Municipalité** au 450 - 269-2999 avant le 9 janvier (laisser message sur boîte vocale) et le sapin doit :

- Être dépouillé de toutes les décorations ;
- Être déposé au bord du chemin avec le tronc face à la rue avant le 12 janvier ;
- Ne pas être planté dans un banc de neige afin qu'il ne soit pas enseveli ni confondu avec un arbre en vie.

VIE COMMUNAUTAIRE, LOISIRS ET CULTURE



Tous les 2e mercredis du mois, vous êtes invités au centre communautaire pour le repas partagé afin de venir déguster un bon repas, discuter et vous amuser.

Le prochain repas partagé sera **mercredi le 11 février** à midi au Centre communautaire Rémi-Sauvé. **Relâche en janvier.**

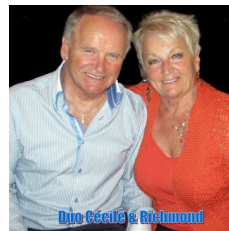
Bienvenue à tous!!!

Faites votre réservation 1 semaine avant le repas auprès de :

Madame Micheline Lamarche ou Monsieur Luc Boivin au 450-269-3272.

SOUPER DE L'ÂGE D'OR

28 février 2026



 Cécile & Richmond

Cécile & Richmond seront de retour le 28 février prochain pour le souper de l'Âge d'Or.

Le Club de l'Âge d'Or vous attend en grand nombre dès 18h00 au centre communautaire Rémi-Sauvé.

Pour réservations :

Madame Carole Lauzon au 450-269-2059.

NOUVELLE SESSION

ZUMBA

QUE VOUS SOYEZ DE NIVEAU DÉBUTANT, INTERMÉDIAIRE OU EXPERT

OÙ : CENTRE COMMUNAUTAIRE RÉMI-SAUVÉ

QUAND : JEUDI DE 19H À 20H
DU 22 JANVIER AU 19 MARS 2026
RELÂCHE LE 5 MARS
8 COURS

COÛTS : RÉSIDENTS 90\$
NON RÉSIDENTS 95\$
À LA CARTE 15\$

INSCRIPTIONS AUPRÈS DE MADAME NATHALIE ROZON
AU 514-943-9914 OU AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ AU
450-269-2999.

 Vive la danse !

LA MUNICIPALITÉ SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER LA SESSION S'IL N'Y A PAS ASSEZ D'INSCRIPTIONS.

DÉCEMBRE 2025

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1  	2 	3	4	5	6 Guignolée Dépouillement Illumination
7	8    	9	10 	11	12	13
14 	15  	16 	17	18 	19 Fermé midi	20 Fermé
21 Fermé	22 Fermé  	23 Fermé	24 Fermé	25 Fermé Joyeux Noël	26 Fermé	27 Fermé
28 Fermé	29 Fermé  	30 Fermé 	31 Fermé			

JANVIER 2026

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1 Fermé 	2 Fermé	3 Fermé
4 Fermé	5 Fermé 	6 Fermé	7 Fermé	8 Fermé	9 Fermé	10 Fermé
11 Fermé	12  	13  	14 	15 	16 	17
18	19  	20	21	22	23	24
25	26 	27 	28	29	30	31

Matières recyclables 	Matières domestiques 	Matières organiques 	Séance du Conseil 	Collecte objets volumineux 	Collecte de sapins 	
---	---	--	--	---	---	--